

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine latulippe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5c2f49b5cd27277f7df4bfc7>

Date d'obtention : 2020-10-05 16:21:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes de la trousse lorsqu'on doit intervenir auprès d'un élève victime de sextage ou d'élèves impliqués. Pour ce qui est de l'instigateur, s'il s'agit d'un acte malveillant, il est important de ne pas contaminer sa déclaration. En ce sens, on doit confisquer son téléphone et ne pas lui poser de questions et contacter le service de police immédiatement.

En aucun cas, nous devons chercher à consulter les images.

Une fois les grilles d'évaluation complétée, je contacte le service de police afin de l'informer de la situation et nous déterminons ensemble comment nous informerons les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai une ligne de conduite quant à mes interventions concernant les sextos. Il y aura donc plus de cohérence entre mes interventions et celles du service de police. Je connais mieux mon rôle de première ligne ainsi que les limites à ne pas atteindre. Je sais où mon rôle commence et où il se termine.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de respecter l'élève victime de sextage en ne cherchant pas à consulter les images qui circulent. Je prendrai le temps de remplir la grille d'évaluation avec les élèves impliqués en prenant soin de bien inscrire les informations nécessaires, sans jugement. Je rassurerai la victime lui mentionnant que le service de police s'occupera de la suite des choses rapidement. S'il s'agit d'un acte malveillant, je ne remplirai pas la grille avec l'instigateur afin de ne pas contaminer sa version, mais aussi parce que ce qu'il me dira sera inadmissible dans le cadre d'une poursuite judiciaire.